



LA nouvelle de mai arrive

Après les 140 € de 2005, les 120 € de 2006, les 100 € de 2007, les 150 € de 2008
Voici les 150 € de 2009.

Nous arrivons au terme d'une culture quinquennale, "la culture de la carotte".

Celle-ci a commencé en 2004, avec un premier rendement en 2005 de 140 € et qui a connu une baisse de régime au cours de la période 2006-2007.

Elle se termine avec les dernières graines semées en 2008. La récolte est plus précoce que l'an passé (un mois de gagné) mais le rendement est identique avec 150 €. Ce montant s'entend, évidemment brut, il ne faut pas rêver. Le rapport qualité - prix est toujours aussi décevant pour les agents. Cette prime OGM (organisme génétiquement manipulé) issue d'une culture de résultats intensive est produite avec des pesticides puissants que sont :

- ✓ La RGPP (régression générale des politiques publiques) est un destructeur d'emplois publics.
- ✓ La paupérisation : c'est un appauvrissement progressif et continu d'une population. On appelle aussi cela communément la perte du pouvoir d'achat. Elle touche la grande majorité de salariés qui ne peut pas pratiquer ce sport, réservé à beaucoup d'anciens inspecteurs généraux des finances, qu'est le parachutisme « doré ». Eux savent se prémunir ainsi des aléas financiers. Ce sport est fortement conseillé par le Président de la République et son gouvernement avec une inconditionnelle de cette pratique: la ministre des Finances.
- ✓ L'augmentation des prix est liée au pesticide indiqué ci-dessus. Elle est surtout cultivée par les grandes surfaces qui réalisent des profits honteux sur le dos des consommateurs.
- ✓ L'attaque contre le système des retraites ou protection sociale est un puissant fongicide car il détruit tout notre système de solidarité issu du programme du conseil national de la résistance. Certains savent se prémunir de ces attaques avec la culture des stocks options ou des retraites « chapeaux ». Les parlementaires sont aussi très doués dans cette manipulation biologique.

A ce propos, combien perçoivent nos anciens fermiers généraux ?

Un article du magazine Challenge (27-11-08) titrait « **Le lifting des fonctionnaires de luxe débute** » et évoquait la rémunération des 110 TPG qui se situait entre 10 000 € net pour le TPG de la Lozère (un peu comme la Creuse) à 20 000 € pour le Receveur général des Finances de Paris.

Ces héritiers des fermiers généraux sont bénéficiaires (en plus du salaire), de la fameuse PAC « **prime à la casse** ».

Une nouvelle perspective va leur être proposée mais le niveau général ne devrait pas baisser. Tandis que pour nous une nouvelle semence est annoncée elle se nomme DOS (nom de code DGFIP - document d'orientation stratégique). Son véritable patronyme est Diminution Organisée des Services.

Répondra t-elle à la demande des agents ? **NOUS EN DOUTONS.** Les véritables réponses passent par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications, une véritable harmonisation et une revalorisation du régime indemnitaire, le retrait des projets porteurs de reculs pour la population et les fonctionnaires, l'amélioration des garanties collectives et du statut, le retrait du projet de loi sur la mobilité, le développement d'un service public de qualité et de proximité.

L'an passé nous évoquions la situation de nos concitoyen (e)s qui pour assurer leur survie alimentaire étaient obligés d'aller fouiller dans les poubelles des grandes surfaces. Nous avons malheureusement raison car cette pratique s'est amplifiée en même temps que le recours aux associations caritatives. **Sommes nous véritablement au XXI^e siècle ou bien vivons nous un retour au moyen âge ?**

Après les Francophilies de la Rochelle, après les polyphonies corses **voici la cacophonie de la DGFIP**

13 juillet, 2 novembre, journée du ministre, autorisation d'absence spéciale, pont naturel : message brouillé !

Lors du CTP central du 29 avril, la direction a tenté de présenter son dispositif de remplacement des jours comptables désormais abolis. Dans le nouveau style flou et brouillon DGFIP, qui commence à nous être familier, les organisations syndicales ont eu toutes les peines à déchiffrer la présentation des mesures envisagées.

Les premières informations que nous vous donnons sont donc pour l'instant à prendre au conditionnel, d'autant plus qu'elles n'ont été pour l'instant données qu'oralement. Et, comme nous avons pu le constater dernièrement (tableaux d'avancement et affectations des lauréats du concours commun), les propos de la DGFIP sont aussi difficiles à déchiffrer que les hiéroglyphes des plus anciennes civilisations.

Les 3 phases présentées par la direction :

1°) Pour tous les services comptables et services comptables fusionnés (ex : SIP) avant le 1er septembre, le 13 juillet et le 2 novembre seront libérés respectivement au titre de l'ancien système des jours comptables et du nouveau dispositif décrit ci-dessous.

A compter du 1er septembre, un nouveau dispositif sera mis en œuvre et détaillé dans une circulaire qui sera publiée prochainement.

2°) Après le 1er septembre, les services comptables et nouvellement fusionnés auront le 2 novembre libéré au titre d'une autorisation d'absence spéciale.

3°) En 2010, une journée sera libérée, pour tous, sur un pont naturel au titre de la journée du ministre sous forme d'autorisation spéciale d'absence

Les personnels concernés devront donc veiller les 13 juillet et 2 novembre à ne pas se faire décompter un jour ARTT pour cause de pont naturel s'ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence.

La CGT dénonce ce traitement inégalitaire au sein d'une direction générale qui se veut unique. De telles conditions de gestion des personnels sont inacceptables. Les agents ont donc toute légitimité à amplifier leur mobilisation.